



Commune
de
FAA'A



N° 181/2012

FAA'A, le 24 octobre 2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :

16 octobre 2012

Date d’Affichage :

18 octobre 2012

Date de séance :

24 octobre 2012

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 35
PRESENTS : 18
PROCURATIONS : .. 10
VOTANTS : 28
POUR : 28
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Objet : Modifiant la délibération n°95/2012 du 14 février 2012 relative au plan de financement des travaux d'aménagement des caveaux et enfeus au cimetière communal de Saint-Hilaire-Tranche 2

Le Deuxième adjoint certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.

Le Président de séance

Robert MAKER

Le mercredi 24 octobre 2012 à 9h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Deuxième adjoint, Robert MAKER, et ce conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française.

Étaient présents :

Nom – Prénom	Prés.	Abs.	Procuration
TEMARU Oscar		X	
TOKORAGI Désiré			R. MAKER
MAKER Robert	X		
CERAN-JERUSALEM Y André	X		
TERIITEHAU Roberto	X		
MAI Gérard	X		
VANAA Emma		X	
HATETE épouse TAHARAGI Linda	X		
CHIN FOO Rosina	X		
LAURENT Victoire	X		
TEAHU épouse PEREYRE Lucie			A. CERAN-J.
TEKURARERE Eugène	X		
RAAPOTO Jean-Marius			R. CHIN FOO
TAUMATA Animera	X		
TEURU Germain			A. TAUMATA
LO Tai Chan André	X		
FARIUA Totoarii	X		
TEFAATAU-FIRUU épouse MATI Juliana		X	
TEAUNA épouse POIA Clarisse	X		
TETUAITEROI Georges			T. FARIUA
NIVA Pauline		X	
AUBRY Gilles		X	
ZIMA Laurence	X		
TARAHU épouse ATUAHIVA Teura		X	
ARII épouse BARFF Ema	X		
RUA épouse BARFF Linda			L. ZIMA
NENA Tauhiti			A-M. GRAND-P.
MAMATUI épouse GRAND-PITTMAN Anne-Marie	X		
TETAVAHU Célia	X		
MAAMAATUAIAHUTAPU épouse LE			V. LAURENT
CAILL Maurea			
HEMAURI Jean		X	
FULLER Thilda	X		
TETUANUI Noa	X		
BOUISSOU Jean-Christophe			T. FULLER
AH LING épouse YNAM Barbara			N. TETUANUI



Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 18, il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française, à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, André CERAN-JERUSALEM ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Monsieur Roberto TERIITEHAU a ensuite exposé à l'assemblée que :

Par délibération n°95/2012 du 14 février 2012, le conseil municipal approuve le nouveau plan de financement relatif aux travaux d'aménagement des caveaux et enfus au cimetière communal de Saint-Hilaire, tranche 2.

Cependant, par courrier n°826/VP/DDC du 29 août 2012, le Pays nous informe de la recevabilité de notre demande de concours financier, sous réserve de la transmission de la délibération modificative complétant l'intitulé de l'opération par la mention « Phase 1 » des travaux.

En effet, les études d'avant projet détaillé (APD), lancées le 21 octobre 2011, prévoient un phasage des travaux de la tranche 2 comme suit :

- *Première phase des travaux : aménagement des plateaux 3, 4, 5, 6 pour un total de 441 enfus et 29 caveaux. A raison de 100 inhumations par année, on peut estimer que ces nouveaux espaces arriveront à saturation dans les 5 ans à venir.*
- *Deuxième phase des travaux : aménagement des plateaux 1 et 2 qui pourront accueillir 537 enfus sur 3 niveaux et 75 caveaux. L'aménagement à terme sur ce site permettra d'offrir 6 ans d'occupation à minima.*

Ce phasage opérationnel a été prévu par la commune afin d'échelonner le financement des travaux dans le temps. En effet, afin de faire face aux besoins à court et moyen terme de notre population, il est proposé de réaliser dans un premier temps la phase 1 des travaux (Plateaux 3, 4, 5 et 6) pour un montant de 195.647.133 CFP TTC.

Pour permettre à la Commune de bénéficier des financements du Pays au titre de la 2^{ème} session 2012, il convient de modifier la délibération n°95/2012 du 14 février 2012. C'est l'objet du projet de délibération ci-après.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Roberto TERIITEHAU :

- Vu** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française et la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation dans le territoire de la Polynésie française promulguée par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu** l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** l'arrêté n°173/AA du 30 janvier 1965 instituant deux communes ayant respectivement pour chef-lieu PIRAE et FAA'A et étendant à ces communes toutes les dispositions applicables à celles de PAPEETE et d'UTUROA conformément à l'article 58 du décret n°57-812 du 22 juillet 1957 ;
- Vu** la loi du Pays n°2010-14 du 8 novembre 2010 fixant le régime du concours financier de la Polynésie française aux communes et à leurs groupements, ainsi que l'arrêté 2192/CM du 26 novembre 2010 pris pour l'application de la loi du Pays n° 2010-14 du 8 novembre 2010 et l'arrêté n° 2078/CM du 20 décembre 2011 portant modification de l'arrêté n°2192/CM du 26 novembre 2010 ;
- Vu** la délibération n°95/2012 du 14 février 2012 modifiant le plan de financement relatif aux travaux d'aménagement des caveaux et enfus de la Tranche 2 ;
- Vu** les notes de présentation détaillées relative aux travaux d'aménagement des caveaux et enfus au cimetière communal de Saint-Hilaire – Tranche 2 au titre des financements PAYS et ETAT ;
- Vu** le marché n°52/2010 du 18 novembre 2010 relatif à la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de caveaux et enfus sur l'extension du cimetière communal de Saint-Hilaire – Tranche 2 ;
- Vu** le courrier de la Vice Présidence en charge du budget, du développement des collectivités, de l'économie numérique, de la communication n°1731-B/VP/DDC du 30 décembre 2011 relatif à la modification des modalités de présentation des demandes de concours financier de la Polynésie française ;

Vu le courrier de la Vice Présidence en charge du budget, du développement des collectivités, de l'économie numérique et de la communication n°826/VP/DDC du 29 août 2012 relatif à la transmission d'une délibération modificative complétant l'intitulé de l'opération des travaux d'aménagement par la mention « Phase 1 », sous peine d'irrecevabilité ;

Dans sa séance du 24 octobre 2012 ;

ADOpte A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de la délibération n°95/2012 du 14 février 2012 est modifié comme suit :

Nature de l'opération	Montant de l'opération (en FCP)	FINANCEMENT (en FCP)		
		PAYS	ETAT	COMMUNE
Travaux d'aménagement des caveaux et enfeus au cimetière de Saint-Hilaire – Tranche 2 – Phase 1	195 647 133	97 823 566 (50 %)	58 694 140 (30 %)	39 129 427 (20 %)

Article 2 : La présente délibération, qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 3 mois à compter de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat, est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Fait et délibéré à FAA'A, le 24 octobre 2012

Le Président de séance,



Robert MAKER



Le Maire de la Commune de Faa'a atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été transmis au Haut commissaire de la République en Polynésie française le . 30 OCT. 2012 . et affiché le . 30 OCT. 2012 .